

République Française
Département du Loiret
Commune de Montcresson

ARRETE N° 2026_036

Arrêté portant limitation de stationnement rue de Verdun

Monsieur le Maire de Montcresson,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-2 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté 2026_006 portant limitation de stationnement rue de Verdun

Considérant la nécessité de faciliter la rotation des véhicules et l'accès rapide aux commerces et services,

Considérant l'intérêt de fluidifier la circulation et d'éviter le stationnement prolongé,

Considérant le besoin de modifier la durée maximal autorisée

ARRÊTE :

Article 1 - Création des emplacements

Il est institué des limitations d'emplacements de stationnement aux adresses suivantes :

De la numérotation 6 à 10 rue de Verdun, sur une distance de 40 mètres environ, soit pour 4 emplacements.

Article 2 - Durée maximale de stationnement

La durée maximale autorisée est fixée à 15 minutes à compter de l'heure d'arrivée. Elle s'applique tous les jours aux horaires d'ouvertures des commerçants à proximité.

Article 3 - Conditions d'utilisation

Seuls les véhicules en stationnement temporaire, sont autorisés à occuper ces emplacements.

Article 4 - Sanctions

Tout dépassement de la durée autorisée pourra faire l'objet des sanctions prévues par le Code de la route.

Article 5 - Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site, et notifié au commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-Coligny pour exécution.

Fait à Montcresson, le 11/05/2026

Le Maire, Béatrice CLARISSE

